

Journal des débats de la Commission des transports et de l'environnement

Version préliminaire

39^e législature, 1^{re} session
(début : 13 janvier 2009)

Le mercredi 21 avril 2010 – Vol. 41 N° 58

Consultations particulières et auditions publiques sur le projet de loi n° 90 – Loi concernant le parc national du Mont-Orford

Journal des débats

11 h 30 (version non révisée)

(Onze heures quarante-cinq minutes)

La Présidente (Mme Doyer): Alors, à l'ordre, s'il vous plaît! Bonjour, mesdames messieurs. Ayant constaté le quorum, je déclare la séance de la Commission des transports et de l'environnement ouverte. Je demande à toutes les personnes dans la salle de bien vouloir éteindre la sonnerie de leurs téléphones cellulaires.

La commission est réunie afin de poursuivre les consultations particulières et auditions publiques à l'égard du projet de loi n° 90, Loi concernant le parc national du Mont-Orford.

M. le secrétaire, y a-t-il des remplacements?

Le Secrétaire: Il n'y a aucun remplacement, Mme la Présidente.

La Présidente (Mme Doyer): Merci. Alors, dans un premier temps, nous allons recevoir les représentants de Tourisme Cantons-de-l'Est. Bonjour, madame monsieur. Alors, vous avez 10 minutes pour faire votre présentation. La parole est à vous. Peut-être présenter... vous présenter en tant que responsable de votre organisme. Bienvenue en commission.

Mme Dubuc (Jocelyna): Oui. Merci. Merci, Mme la Présidente. Mme la ministre, messieurs et mesdames? Non.

Une voix: Oui.

Mme Dubuc (Jocelyna): Mmes les parlementaires, chers collègues des Cantons-de-l'Est, je suis accompagnée d'Alain Larouche qui est directeur général de Tourisme Cantons-de-l'Est, et mon nom est Jocelyna Dubuc, je suis présidente de Tourisme Cantons-de-l'Est.

Alors, depuis presque une décennie, dans le dossier du Mont-Orford, nous avons présenté quantité de mémoires et d'avis à différents organismes et occasions: Bureau d'audiences publiques en environnement, commissions parlementaires de l'Assemblée nationale du Québec pour la loi n° 21 et la loi n° 23. Nous avons aussi participé au comité de parrainage de MRC Memphrémagog afin de préparer une proposition émanant de notre milieu, déposée au gouvernement au début de 2009.

Quelque chose nous dit aussi que nous pourrions peut-être nous revoir encore. Notre organisme, Tourisme Cantons-de-l'Est, à titre d'association touristique régionale, qui est connue sous le nom d'ATR, est reconnue et mandatée par le gouvernement du Québec. Elle regroupe 745 entreprises de l'industrie touristique et s'est donné la mission, depuis 1978, de faire de la région des Cantons-de-l'Est une des meilleures destinations touristiques du Québec en toute saison.

Tourisme Cantons-de-l'Est milite pour un développement dans le respect des communautés d'accueil, le développement à l'échelle humaine, la préservation et la mise en valeur de notre patrimoine paysager et de notre environnement ainsi que le développement d'une destination touristique authentique et distincte. Notre rôle en tant que regroupement d'entreprises et d'organismes est principalement de promouvoir la région et son offre touristique, mais aussi de collaborer avec notre milieu pour développer une vision cohérente de l'avenir de notre région. Notons que l'industrie touristique des Cantons-de-l'Est est composée en grande partie d'entreprises familiales, et c'est le cas aussi de nos centres de ski qui sont des entreprises familiales. Tous ont à cœur un développement harmonieux, une relation respectueuse avec leur milieu et la viabilité économique.

Bref historique du dossier. Je m'excuse de répéter des choses, mais il faut se remettre en contexte. Depuis la création du parc national du Mont-Orford en 1938 comme parc national, celui-ci est reconnu pour son fort potentiel récréotouristique. S'en suivi, en 1977, son identification par le gouvernement du Québec comme un parc de récréation et un des trois potentiels de stations touristiques internationales à développer, comme Tremblant et le fjord du Saguenay. Finalement, en 1985, notre région confirme unanimement Orford comme projet moteur et structurant, toutes catégories économiques confondues.

Lors du premier sommet socioéconomique régional lancé par le gouvernement du Québec, toutes ces affirmations de la vocation et du potentiel récréotouristique du parc national du Mont-Orford et de la zone environnante ont amené, de 1983 à 2000, des investisseurs privés ainsi que les différents niveaux de gouvernement à implanter, en périphérie d'Orford, plus de 2 000 chambres en hébergement commercial et à réaménager largement les espaces publics du lac Memphrémagog jusqu'au parc du Mont-Orford. En somme, des dizaines de millions en investissement ont été injectés dans le milieu. En 2001, suite à un changement de la réglementation à la Loi des parcs nationaux du Québec, Orford est devenu un parc de conservation, ce qui a accentué un peu plus les difficultés d'opérations et de développement des infrastructures commerciales y opérant. En...

Mme Dubuc (Jocelyna): ...parcs nationaux du Québec, Orford est devenu un parc de conservation, ce qui a accentué un peu plus les difficultés d'opération et de développement des infrastructures commerciales et opérantes. En 2007... en 2006, on a extrait du parc le domaine skiable et le golf et, en 2010, on propose de l'y réintégrer.

Du projet de loi n° 90 et de l'intégration des terres dans le parc du Mont-Orford, nous avons déjà annoncé notre position favorable sur ce point dans nos mémoires précédents et nous privilégions encore cette option. De plus, nous sommes tout à fait en accord avec la position de la MRC, telle qu'énoncée dans son mémoire du 20 avril sur la loi n° 90, ainsi qu'avec les nuances proposées. La façon dont se fait la réintégration ne règle pas le problème de fond de la viabilité du centre de ski puisqu'il ne pourra pas se développer d'immobilier. À ce titre, nous reprenons à notre compte l'énoncé de la MRC Memphrémagog à ce sujet, qu'on vous a lu hier.

Alors, on est complètement en appui avec ce que la MRC a déposé. Ainsi, le contexte induit par le projet de loi n° 90 constitue une contrainte supplémentaire importante pour un promoteur puisqu'il n'aura pas la

possibilité de développer de vocation immobilière sur le site même du parc, développement qui s'avère être une condition indispensable à la viabilité du centre de ski. Toutes les études et expériences présentées au cours des consultations des dernières années sont claires à ce sujet. Adopter la loi telle qu'elle est présentée équivaut pratiquement à décréter la fermeture du centre de ski à brève échéance. Nous recommandons donc que les terres soustraites soient réintégrées dans le parc, mais en ajoutant la possibilité de créer des liens hors parc avec des développements touristiques majeurs.

L'hypothèse d'un lien hors parc était présente dans la proposition déposée par la MRC en janvier 2009, constituait une des pierre d'assise du projet d'ensemble émanant de la réflexion régionale, et nous y avons collaboré. Cette hypothèse tenait compte de la Loi sur les parcs et de l'impossibilité de développer l'immobilier dans un parc de même que de nos préoccupations environnementales, mais aussi de l'inévitabilité de l'équation économique et de la pérennité des opérations d'un centre de ski. L'avenir du centre de ski Orford, de même que sa vocation touristique et son impact économique réel, dépend de cette capacité à relier le parc national et le centre de ski à d'éventuels développements immobiliers et hôteliers. Il va de soi que, sans ce lien stratégique, non seulement la viabilité est compromise, mais la vocation touristique, donc économique, du ski Orford sera quasi impossible à réaliser.

Évidemment, les impacts sur l'environnement et les mesures naturelles de ces liens hors parc devront être minimaux et auront à passer avec succès les évaluations d'impact d'usage au Québec. La loi 90 doit prévoir l'implantation des liens hors parc dans des conditions spécifiques pour des développements touristiques majeurs mais en phase avec les lois environnementales du Québec.

Et on vous parle ensuite de l'obligation que le gouvernement se donne de procéder à la fermeture des centres de ski et de golf et au démantèlement des équipements dans un délai de 12 mois. Le gouvernement a décidé unilatéralement de procéder de la façon... dans la loi 90 et de démanteler la station en cas d'échec de l'appel d'offres. Nous pensons que, pour la région Memphrémagog ainsi que pour toute la région touristique Estrie-Cantons-de-l'Est, une telle éventualité relève d'un exercice plus profond que le simple échec d'un appel d'offres.

Nous rappelons au gouvernement du Québec que le parc national du Mont-Orford a légué à la nation québécoise en 1938... qu'il contenait déjà... des... plusieurs équipement récréotouristiques lorsqu'il est devenu parc de récréation, en 1979. Il contenait un centre de ski, un golf, un centre d'art, une école de musique, un camping, une base de plein-air pour jeune famille, une plage puis on en met, hein? Et finalement, c'est par voie de règlement, en 2001, qu'il est devenu, comme tous les parcs nationaux du Québec, un parc de conservation

alors qu'il contenait encore tous ses équipements. Pourrait-on dire que la conservation part avec un handicap dans un tel contexte de même que le développement d'infrastructures? J'ai la sensation qu'on a ici affaire à un changement de sexe. C'est comme si tout à coup on change la nature du parc. Puis il faut en tenir compte, dans les décisions qu'on va prendre. C'est... majeur.

Nous tenons aussi à rappeler au gouvernement que ce parc constitue un terrain de jeu public, non seulement pour les Estriens mais aussi pour tous les Québécois. En ce sens, l'achalandage très important de ce parc, le deuxième au Québec, génère probablement des revenus importants pour la SEPAQ, qui regroupe tous les parcs du Québec. Les revenus d'opération générés par le parc national du Mont-Orford sont ainsi glissés naturellement dans les revenus généraux de cette corporation, et de fait contribuent à...

Mme Dubuc (Jocelyna): ...des revenus importants pour la SEPAQ qui regroupe tous les parcs du Québec. Les revenus d'opérations générés par le parc national du Mont-Orford sont ainsi glissés naturellement dans les revenus généraux de cette corporation et, de fait, contribuent à soutenir l'effort de l'ensemble du réseau des parcs du Québec. En ce sens, si la montagne, le centre de ski et les golfs réintègrent le parc, la SEPAQ devra en ressentir une certaine responsabilité et, de fait, devrait faire partie de la solution.

Nous demandons donc au gouvernement de surseoir au démantèlement des équipements, à tout le moins jusqu'à ce que la communauté régionale ait pu déposer une proposition alternative incluant la possibilité d'un partenariat avec la SEPAQ. En cas d'échec de cette dernière, dans un délai normal et négocié, le démantèlement pourrait se faire. Et dans tous les cas il faut prévoir la possibilité que le golf et le ski puissent être considérés séparément.

La Présidente (Mme Doyer): En conclusion, Mme Dubuc.

Mme Dubuc (Jocelyna): En conclusion. Ouf! En conclusion, après presque une décennie de tergiversations, de consultations et de virages en boucle, il serait temps de mettre le cap sur un horizon atteignable dessiné par nous et appuyé par nos gouvernements. Les recommandations que nous faisons sont en harmonie avec le premier niveau d'acteurs politiques, économiques et sociologiques concernés par l'avenir d'Orford et par le parc national, soit Magog, Orford, Eastman et la MRC de la Memphrémagog. Il faut savoir que cette industrie-là dans les Cantons-de-l'Est représente 500 millions dont près de 20 millions pour le mont Orford, et on ne peut pas traiter ça à la légère. De toute façon, c'est ce qu'on fait. Alors, voilà.

La Présidente (Mme Doyer): Merci, Mme Dubuc. Merci de apport.

Mme Dubuc (Jocelyna): Il y aura de la place pour les questions.

La Présidente (Mme Doyer): Alors, voilà. Je donne la parole à Mme la ministre. Mme la ministre, pour votre échange.

Mme Beauchamp: Merci beaucoup. Je veux, en ce mercredi matin, saluer tous les membres de cette commission et bien sûr saluer chaleureusement nos invités.

Je dirais que dans votre mémoire... à la lecture de votre mémoire, je trouve qu'il supporte deux thèses. Il y a une thèse où vous dites: Pour avoir le meilleur projet possible, la meilleure réponse à l'appel d'offres public, vous plaidez pour la question des liens à établir entre des projets immobiliers à l'extérieur du parc et le centre de ski, et on a entendu plusieurs intervenants de votre région parler de cela. Mais je trouve qu'en filigrane de votre mémoire il semble y avoir une deuxième thèse et je veux vous entendre.

Parce que je trouve que votre deuxième thèse, c'est de plaider pour que le gouvernement du Québec maintienne une contribution financière pour le maintien des activités de ski et de golf. Vous le faites de différentes façons dans votre mémoire en appelant, entre autres, à dire que la SEPAQ devrait continuer à être un partenaire financier pour cela. Et vous appuyez cette thèse—là assez, je dirais, fortement dans le cadre de votre mémoire, vous y consacrez de nombreuses recommandations.

Est-ce que je dois comprendre que, si vous plaidez pour qu'à partir de l'ensemble des impôts des Québécois on continue d'appuyer le centre de ski Orford, est-ce que c'est parce que vous ne croyez pas au succès de l'appel d'offres lancé et que, pour vous, vous... vous avez déjà fait votre conclusion et vous êtes déjà à l'étape de dire que la situation actuelle avec un... notamment avec un rôle confié à la SEPAQ à partir de l'ensemble des impôts des Québécois, c'est un scénario que vous voudriez voir maintenu?

La Présidente (Mme Doyer): Mme Dubuc.

Mme Dubuc (Jocelyna): Oui. Il faut considérer tous les scénarios puis on est obligés de le faire. Si tout à coup on arrive au fait qu'il n'y a pas de déblocage, qu'il n'y a pas de liens qui se font, qu'est-ce qu'on fait après? Il faut regarder tous les scénarios puis je pense c'est une sagesse, en entreprise on fait ça, alors. Et c'est clair, de loin, le plus sain, c'est d'avoir un lien, créer un lien, que la communauté aussi s'implique, créer un fonds, parce que ce n'est pas seulement le lien qui va faire qu'on va passer à travers, il y a plusieurs conditions gagnantes qui sont obligées d'être là. Alors, essentiellement, on demande le lien. C'est ça qu'on veut. Point. C'est ça qu'on vous dit.

Mme Beauchamp: Bien, c'était... c'est très important d'éclaircir justement ce point. Je comprends donc... je dois maintenant comprendre que votre plaidoyer est avant tout un plaidoyer pour qu'à l'intérieur de la loi n° 90 il y ait un amendement permettant, dans le cadre de cette loi d'exception, qu'on permette des liens, même si on est sur le territoire d'un parc national. Et je comprends, et je veux vous poser la question directement. Vous m'avez vue aller hier, là, on pose les vraies questions puis ça nous permet d'avoir un vrai portrait.

Moi, quand j'ai lu votre mémoire, puis je ne veux pas exagérer dans mes...

[Haut de la page](#)

12 h (version non révisée)

Mme Beauchamp: ...parc national, et je comprends, et je vais vous poser la question directement. Vous m'avez vu aller hier, là, on pose les vraies questions. Ça nous permet d'avoir un vrai portrait, moi, quand j'ai lu votre mémoire puis je ne vais pas exagérer dans mes commentaires, mais quand j'ai lu votre mémoire, je me suis dit: Voyons, c'est comme si les gens d'affaires parmi les premiers concernés n'y croient pas et ne croient pas non plus au succès du fonds régional que les gens sont en train de mettre en place, et je me dis: Ça ne se peut pas que vous n'y croyez pas. Je vous permets de rétablir les faits, mais je ne sais pas si vous pouvez me comprendre que, quand je lis, dans votre mémoire, toutes ces recommandations pour que le gouvernement du Québec subventionne une station de ski, alors que vous savez comme moi que de nombreux intervenants privés du domaine touristique de votre région ont écrit maintes et maintes fois des lettres que j'ai accueillies avec énormément de respect pour dire qu'il y avait là une situation de concurrence inéquitable pour des actionnaires privés d'entreprises dans le domaine notamment du ski. J'étais étonné de la teneur de votre mémoire et je me dis: Il me semble que, dans la région, il y a une mobilisation qui est extrêmement heureuse. Je la trouve convaincante. Ce que j'ai entendu, moi, je trouve qu'il y a une mobilisation convaincante de gens d'affaires et d'élus de la région et de citoyens, là, qui disent: Il y a... c'est tellement important pour nous qu'on comprend qu'on a une responsabilité à prendre, puis on va se mobiliser autour d'un fonds. Et quand je lisais votre mémoire, je me disais: Mon Dieu, est-ce qu'ils y croient? Est-ce qu'ils y croient? Parce que s'ils y croient, ils diraient ici: Faites un lien. Nous, on

va faire un fonds, puis là, on a toutes les conditions pour qu'on ait le meilleur projet possible. Puis c'est l'heureux aboutissement d'un deux ans de consensus dans la région.

La Présidente (Mme Doyer): Mme Dubuc.

Mme Beauchamp: Je ne sais pas si vous comprenez ma surprise, parce que je me dis: Mon Dieu, tout le plaidoyer, puis je pourrai le commenter ensuite, mais pour que le gouvernement du Québec maintienne un investissement là-dedans, je trouve que, malheureusement pour moi, ça m'envoie un signal comme si vous ne croyiez pas aux efforts pour qu'il y ait un fonds régional constitué dans la région.

La Présidente (Mme Doyer): Mme Dubuc.

Mme Dubuc (Jocelyna): Bien, c'est tout le contraire. Ceci dit, je comprends, je comprends. On s'est dit: O.K., si, pour une raison quelconque, ils ne veulent pas changer la loi, qu'est-ce qu'on fait? Pour nous, c'est un joyaux, le mont Orford. Alors, c'est essentiel qu'on regarde toutes les avenues. Mais ce qu'il y a de plus sain puis de plus réaliste, il faut juste lire aussi le début quand on dit: Écoutez, un instant, le mont Orford, c'est un centre récréotouristique au départ, puis pour qu'il vive, il faut qu'il y ait des conditions gagnantes. L'immobilier, vous aviez fait des choix que personnellement je trouvais intéressants, au départ, bon. La région en a décidé autrement. Comment on fait maintenant? Qu'est-ce qu'on fait?

Alors, c'est les liens. Il n'y en a pas d'autre, solution. Mais si, pour une raison quelconque, vous décidez que non parce que, sous le prétexte que c'est... les lois de la conservation de nos montagnes qui, entre parenthèses, personnellement, je l'ai dit tout à l'heure, on a dénaturé le centre... Le mont Orford, c'est un centre récréotouristique, c'est un terrain de jeux, ce n'était pas un centre de conservation uniquement, au départ, pas du tout.

Alors, on a bougé des choses, c'est correct. Maintenant, on a un centre récréotouristique. Comment est-ce qu'on va l'attacher? On l'a mis comme centre de conservation, O.K. Comment on va attacher ça? Alors, pour nous autres, c'est le lien, point. Je ne sais pas si, Alain, tu aurais le goût d'ajouter des choses.

La Présidente (Mme Doyer): M. Larouche.

M. Larouche (Alain): Si vous permettez. Merci, Mme la Présidente, Mme la ministre. Effectivement, si vous lisez nos recommandations, c'est tout à fait le contraire qu'on devrait y comprendre en tout cas, mais ça commence par... la

première, c'est: Effectivement, il faut prévoir, il faudrait prévoir, dans la loi n° 90, la possibilité et l'ouverture légale d'un lien hors parc, puisque comme on rentre la montagne dans le parc, et, nous, on pense, puis j'ai consulté, dans les derniers jours, au moins deux siècles d'opérateurs, de gestionnaires de centre de ski qui m'ont tous confirmé la même chose, c'est sûr qu'on ne pourra pas y faire d'immobilier, il faut que ce soit transposé à l'extérieur, comme c'était le plan de la MRC qui a été déposé, et ça, c'est la base de la survie, à notre avis. Et le reste de la réflexion est conséquence qui peut arriver, qu'il n'y ait pas de soumissionnaire à l'appel d'offres parce que ce n'est pas un profil d'affaire facile, et auquel cas on a quand même l'opportunité, comme région, de faire une proposition au gouvernement qui implique tout le monde. Et quand on dit «tout le monde», c'est ce que Mme la présidente n'a pas pu lire à cause de la longueur du temps, on s'en excuse, mais la base régionale dont on parle dorénavant, on parle de 200 000 citoyens, pas 14 000 comme il y a à Magog, 200 000 citoyens de la région de Sherbrooke et de la région de Memphrémagog, parce que je ne vous surprendrai pas en vous disant que mont Joye, la semaine dernière, a été fermé et qu'il est en train d'être démantelé. Il y a des petites pistes de survie, mais tout ce qu'on dit actuellement est exacerbé par le fait que le centre de ski de Sherbrooke est en train de fermer.

J'ai appelé les présidents des chambres de commerce de Sherbrooke et de Magog. Magog, on les avait déjà rencontrés. Les deux chambres de commerce de Sherbrooke sont prêts à s'impliquer, comme gens d'affaires. Les politiciens, la mairesse de Magog...

M. Larouche (Alain): ...actuellement, est exacerbé par le fait que le centre de ski de Sherbrooke est en train de fermer. J'ai appelé les présidents des chambres de commerce de Sherbrooke et de Magog. Magog, on les avait déjà rencontrés. Les deux chambres de commerce de Sherbrooke sont prêtes à s'impliquer comme gens d'affaires. Les politiciens, la mairesse de Magog a déjà donné son point de vue, est prête à travailler sur un projet de communauté où on va inviter le gouvernement à avoir... à accepter, à évaluer un projet avec nous. Le maire de Sherbrooke a... s'est dit – il me l'a dit encore ce matin – intéressé à participer à une démarche de réflexion concernant Orford. Donc, on est plus qu'impliqués, là. On est en train de monter une dynamique au cas où l'appel d'offres qui peut être réalisé apparemment... normalement, plutôt par un privé. Puis ça ne semble pas être une dynamique d'affaires facile. À ce moment-là, on est déjà en train de travailler pour la suite des choses et impliquer la population, mais pas 14 000... 200 000, les politiciens, les gens d'affaires, les gens de l'industrie et les autres acteurs.

En ce qui regarde l'allusion à la SEPAQ, ce qu'on cherche à faire, c'est un partenariat avec la SEPAQ. Vous savez, les parcs du Québec, c'est une fédération et pour lequel les plus avantagés financièrement, les plus rentables, cofinancent, comme dans la fédération canadienne, les... ceux les moins rentables. C'est une fédération. Et ça fait une... un très beau modèle d'affaires pour le modèle des parcs.

Et nous, on se dit: Orford est le deuxième ou le troisième plus achalandé au Québec, et la dynamique de l'ensemble du parc d'Orford, qui est un parc de récréation, elle est rentable. Et à ce titre-là, il y a des modèles au Québec, auquel le gouvernement a prêté assistance, qui permettent de croire que dans une région comme la nôtre où un centre de ski est majeur, parce qu'il n'y aura plus de ski à moins de Sherbrooke, à... autrement les Sherbrookoïses sont obligés d'aller faire du ski à Sherbrooke...

La Présidente (Mme Doyer): M. Larouche, je vais devoir vous arrêter...

M. Larouche (Alain): Me donnez-vous 10 secondes?

La Présidente (Mme Doyer): 10 secondes et ensuite... c'est parce que la ministre veut avoir des échanges avec vous, et si vous prenez tout le temps, là, il reste seulement que huit minutes.

M. Larouche (Alain): O.K. Bien, allez-y.

Mme Beauchamp: Enfin... je m'excuse. Non, mais je vais vous relancer de toute façon, là, c'est juste parce qu'effectivement... je veux juste prendre le temps de dire ceci: Je trouve que l'échange qu'on vient d'avoir donne un éclairage important sur... pour la lecture de votre mémoire. Je comprends maintenant que votre plaidoyer principal est le fait que les parlementaires ici évaluent la possibilité de modifier la loi n° 90 pour y inscrire, de façon encadrée, l'établissement de liens. Je... J'ai compris cela, et que vous croyez à la démarche régionale de constituer un fonds qui pourrait soutenir les opérations d'un centre de ski qui, par ailleurs, est clairement, là, clairement démontré déficitaire.

Quant au rôle, dans la région, de la SEPAQ, ça me semble important de commenter, parce que quand vous me décrivez le fait qu'il pourrait y avoir une démarche régionale, écoutez, c'est exactement le mandat donné à la région, il y a deux ans, en fait en 2007. C'était exactement ça: établir un consensus avec le rôle donné à chacun. Les choses ont avancé. Moi, je crois que... Je crois que le dépôt de la loi a fait activer, maintenant, des formules financières régionales. C'est tant mieux, je salue cela.

Maintenant, juste quand même rappeler certains éléments. Depuis 2007, ça sera plus de 50 millions de dollars engagés pour le parc national du Mont-Orford. 50 millions de dollars en trois ans engagés. Une bonne partie déjà dépensée, mais c'est des sommes dévolues dont 23 millions pour doubler sa superficie, 5 millions pour l'entretien environnemental et la réparation de la montagne, 1,5 million qu'on s'est engagés à mettre pour la conduite d'eau pour l'enneigement artificiel, et j'en passe.

Ça fait que quand vous parlez de la formule que vous avez baptisée «de péréquation», entre les différents parcs nationaux, puis que je vous dis que c'est 50 millions sur trois ans, engagés pour le parc du Mont-Orford, je... là... on voit bien de quel côté fonctionnait le principe de péréquation. Si on devait reconnaître un tel principe, vous en avez été largement gagnants à l'échelle du Québec. C'est tant mieux. C'était les bons choix. Doubler la superficie du parc, c'est les bons choix. Mais on ne devrait pas présenter le parc du Mont-Orford comme étant, je ne sais pas moi, mais, je mets des guillemets, mais vous savez, déficitaire, et comme méritant de recevoir d'autres sommes des autres parcs nationaux, là. Franchement, là, depuis trois ans, c'est des sommes importantes.

Mais... et là où je veux reconnaître, c'est, à mon sens, et je veux répéter ici, que ce n'est pas dans la mission du gouvernement du Québec, même via la SEPAQ, de gérer une station de ski. Il faut que cette situation-là cesse. C'est une situation inéquitable pour sûrement certains de vos membres qui sont des opérateurs de centres de ski dans votre région. Une fois que l'on a dit que ça ne pouvait pas être des contributions financières provenant des impôts des Québécois, il peut y avoir des partenariats avec la SEPAQ. Ça, ça ne veut pas dire que là... que le gouvernement du Québec supporte des déficits d'opération inéquitables pour d'autres opérateurs de...

Mme Beauchamp: ...ne pourrait pas être des contributions financières provenant des impôts des Québécois, il peut y avoir des partenariats avec la SEPAQ.

Ça, ça ne veut pas dire que le gouvernement du Québec supporte des déficits d'opération inéquitables pour d'autres opérateurs de centres de ski dans la région. Ça, ça veut dire qu'à l'instar de ce qui se fait dans d'autres régions du Québec, la SEPAQ, qui a différentes missions, bien, dont une mission de développement touristique, peut établir des partenariats. Il y en a dans des régions du Québec. Il y en a au parc du Saguenay. Il y en a au mont Mégantic dans votre région, où la SEPAQ propose des formules, par exemple, je vous donne un exemple, parce que les formules peuvent être différentes, mais des forfaits... C'est la SEPAQ avec des hôteliers de la région qui disent: Ça vaut la peine de passer, une, deux, trois nuitées chez nous. Et là, il y a un partenariat en termes de promotion touristique puis de forfaits offerts.

Ça, c'est bien différent que de dire au gouvernement qu'on doit supporter des déficits d'opération puis mettre de l'argent dans une opération déficitaire. Je voulais juste qu'on se comprenne bien sur le rôle possible, je dirais même plus que ça, le rôle souhaité de la part de la SEPAQ. C'est un rôle de partenariat, pas un rôle de ramasser des déficits financiers d'une opération qui par ailleurs ne devrait pas être dans la mission du gouvernement du Québec.

Ça fait que je voulais juste qu'on rétablisse la bonne perspective, et on ne peut pas ici, aujourd'hui, venir faire un plaidoyer pour que le gouvernement du Québec continue à payer des déficits d'opération d'une station de ski. Je voulais juste savoir si on se comprenait bien. Parce que, moi, dans l'échange, j'ai mieux compris que votre position... vous m'avez presque dit: C'était l'argument ultime pour vous convaincre de faire l'amendement. La menace qu'on allait demander au gouvernement de continuer à prendre le déficit d'opération, c'était la menace ultime pour vous convaincre de faire l'amendement au projet de loi n° 90, Si c'est ça, bien, on va vous dire: On est bien sensibles à votre argument.

Mais c'est évident, on l'a dit dès 2007: La situation, elle ne peut pas durer sur le fait que le gouvernement ramasse des déficits d'opération qui s'élèvent à environ à 2 millions de dollars par année, en ce moment, en plus des investissements que l'on fait dans le parc. Est-ce qu'on partage la même vision là-dessus?

La Présidente (Mme Doyer): M. Larouche.

M. Larouche (Alain): C'est très clair. L'idée n'était pas de demander le refinancement des déficits, c'est impossible parce qu'étant partenaire avec les autres entreprises privées qui font du ski, qui nous ont déjà annoncé, qui l'ont dit publiquement l'année dernière, il n'est pas question qu'on demande au gouvernement ou à la SEPAQ de s'impliquer au niveau... c'est de s'impliquer au niveau d'un partenariat. Comment on devrait faire les choses pour que ça aille mieux? Et la responsabilité financière revient vraiment au milieu et on doit, et c'est la deuxième recommandation qu'on fait, de ne pas démanteler, de façon accélérée, au moins pas jusqu'à ce que la région ait eu le temps de proposer une alternative ou un modèle. Parce qu'à date, on a beaucoup répondu. On a fait une proposition en janvier 2009, qui émanait d'une réflexion de la région, mais qui n'était pas le même contexte qu'on a tout à fait.

Je me rappelle, à toutes les fois qu'on parlait de développement dans notre région, le Mont-Orford étant sorti du parc, on était en zone de sacrilège et on recevait un bâton dans les genoux à toutes les fois qu'on ouvrait la bouche sur ce dossier-là parce que le parc... la montagne étant sortie du parc, on avait une difficulté à réfléchir régionalement, il y avait un modus operandi qui ne fonctionnait pas bien. Avec la réintégration dans le parc, je pense que la région

se sent assez forte et capable de proposer... d'évaluer en tout cas, de chercher un modèle qui pourrait permettre que le centre de ski et le golf, les deux ensemble, soient viables. Première condition: qu'ils soient reliés à des développements immobiliers majeurs et touristiques – on ne parle pas n'importe de quel projet, là. Ce n'est pas un arrondissement de huit maisons, là, un projet touristique. Sinon, sinon ça ne fait pas de sens – et qui amèneraient de l'eau au moulin au centre de ski, et que la région se porte garant avant d'acheter le projet. Je ne pense qu'il y a une ville ou une communauté d'affaires qui va s'impliquer sur un projet qui va nécessiter qu'on quête ou qu'on essaie de trouver, les cheveux arrachés, 1 million ou deux par année, de compensation. Vous comprenez... En termes d'affaires ou de responsabilités régionales, ça ne ferait pas de sens.

Alors, on souhaite avoir l'ouverture pour ne pas être obligés de réviser la loi à toutes les fois qu'il y a un projet important comme ça a été fait avec, par exemple, Daniel Gauthier au massif. Il y a un promoteur, un projet important, on l'analyse, et là on dispose de la réglementation possible pour faire les choses correctement selon les lois du Québec.

Et, régionalement, si on ne trouve pas cette formule-là associée avec des partenaires eh bien, malheureusement, c'est pour ça qu'on envisage aussi le démantèlement, ça pourrait arriver qu'on ne trouve pas la solution et, à ce moment-là, on demande de séparer le golf et le ski. Parce que, dans notre tête et dans l'industrie touristique, ce n'est pas du tout la même dynamique et on devrait envisager que, et on le demandait d'ailleurs à la commission parlementaire, la dernière, que ça puisse être envisagé de les séparer, même si c'est dans le même parc ou dans le même joyau depuis longtemps.

La Présidente (Mme Doyer): Alors, merci, M. Larouche. Malheureusement, il n'y a plus de temps. Alors, nous allons passer au représentant de l'opposition officielle. M. le député de Berthier.

M. Villeneuve: Merci, Mme la Présidente. D'abord, félicitations pour votre mémoire. Il a le mérite d'être très clair et félicitations pour votre plaidoyer, monsieur. Tantôt, là, je pense que c'est très... ça fait le tour du jardin comme on dit, ça donne un portrait vraiment très, très clair de la situation.

Vous savez, depuis qu'on a commencé les consultations publiques...

M. Villeneuve: ...tantôt, là, je pense que c'est très... Ça fait le tour du... du jardin, comme on dit. Ça donne un portrait vraiment très, très clair de la situation.

Vous savez, depuis qu'on a commencé les consultations publiques, on parle d'un élément ou des éléments qui malheureusement ne se retrouvent pas dans le projet de loi n° 90 à l'heure actuelle, et vous aurez deviné que je parle des liens, et tantôt vous avez fait une belle démonstration à ce sujet-là. On se retrouve présentement avec un appel d'offres dans lequel aucun lien n'apparaît dans un projet de loi auquel aucun lien n'apparaît et des gens d'affaires doivent se positionner pour soumissionner sur un tel appel d'offres. Ce n'est vraiment pas... ce n'est vraiment pas des conditions, là, idéales. Et je comprends vos craintes, et je pense que ça a été exprimé par plusieurs intervenants, vos craintes quant au fait qu'aucun soumissionnaire finalement ne se présente, que personne ne se présente finalement, là, pour essayer d'avoir... pour... s'occuper des activités du centre de ski et de golf.

Est-ce qu'on n'est pas finalement devant une situation où on a travaillé à l'envers? Si déjà, depuis un an, on avait déjà inclus, dans le projet de loi n° 90, des liens, bien, on débattrait aujourd'hui de ces liens-là, on débattrait de... du fait est-ce qu'il doit... On aurait, dans le projet de loi, assurément le nombre, on aurait, dans le projet de loi, assurément où ils aboutiraient, donc on aurait toutes ces informations-là. Puis même ça pourrait nous permettre, à la limite, d'avoir un projet non pas par un soumissionnaire mais un partenariat de gens d'affaires qui, voyant où aboutissent les liens, pourraient dire: Bien, écoutez, effectivement, voilà un beau projet, puis ça nous intéresse, il y a du développement possible par ce lien-là, par ce lien-là, et, ce débat-là, on aurait pu le faire avec toute les informations nécessaires.

Mme la ministre, hier, a affirmé qu'elle a fait son lit depuis janvier 2009 et peut-être avant encore quant à la possibilité de mettre, dans le projet de loi, les liens – j'ai les galées ici, là, je vous les fournirai, tantôt, Mme la ministre – où déjà, depuis le comité de parrainage, elle... elle voyait, elle, que des liens devaient être inclus dans le projet de loi n° 90. Malheureusement, on ne les retrouve pas. Et moi, ma crainte, c'est qu'on rate, de par ce fait-là, qu'on rate effectivement d'avoir un sacré beau projet qui pourrait naître. Alors, pourquoi est-ce qu'ils n'y sont pas? Ils n'y sont pas, bien, il faudrait poser la question à la ministre: Pourquoi on ne les retrouve pas, à l'heure actuelle, dans le projet de loi?

Mais, moi, ma question, c'est... c'est: Est-ce que vos craintes sont telles que vous pensez sérieusement qu'il n'y aura pas de soumissionnaire qui va se présenter et qu'effectivement – et là je suis d'accord avec vous à 100 % – et que, là, effectivement la clause de démantèlement n'a pas sa place effectivement dans l'appel d'offres? Au contraire, et je pense que la région... Vous avez fait une belle démonstration tantôt que la région veut se prendre en main, et c'est tout à votre honneur. Et c'est clair que, le mouvement, il est... on

ne peut pas l'arrêter puis il ne faut pas l'arrêter non plus, au contraire. Alors, il y a un beau mouvement, il y a une belle synergie qui s'est installée, et bravo, et donc cette clause de démantèlement effectivement ne doit pas être là. Si jamais il n'y a pas de soumissionnaire qui se présente, qui cogne à la porte pour relever le défi, la région, j'en suis certain, va le relever, elle.

La Présidente (Mme Doyer): Mme Dubuc.

Mme Dubuc (Jocelyna): Bien, écoutez, c'est pour ça qu'on est là, c'est pour faire la demande que ce soit introduit dans la loi. Il faut que ça fasse partie de la loi pour pas qu'ensuite on se retrouve à tout bout de champ à avoir à étudier le dossier. Je ne sais pas, Alain, si tu aurais des choses à ajouter par rapport à ça?

La Présidente (Mme Doyer): M. Larouche.

M. Larouche (Alain): Bien, écoutez, je pense qu'il y a une certaine sagesse à ouvrir l'hypothèse des liens, parce qu'il en va de la survie du centre de ski comme tel. C'est moins grave pour le golf. Mais, du centre de ski, il en va de sa survie, parce qu'un modèle d'affaires, là, qui part déficitaire avec des gros réinvestissements à faire, puis pas d'immobilier, l'équation est vite faite. Mais, quand on va regarder les hypothèses de liens, ça peut aller.. ça peut aller dans différentes directions, mais ça prend, au bout, absolument un projet à analyser. Ça prend...

Je vous donne encore l'exemple du Massif et de Daniel Gauthier, s'il n'y avait pas eu un projet solidement attaché, à l'autre bout il n'y aurait pas tout ce qui a été fait, puis toutes les discussions qui ont été faites, puis l'implication gouvernementale et tout et celle du privé.

Alors, je pense qu'il faut faire... effectivement refaire... réécrire une partie de la loi pour permettre d'évaluer l'hypothèse sans être obligés de réviser la loi à tous les coups et là, nous, avec ça, je pense qu'on a ce qu'il faut pour travailler. Puis on n'a pas le temps de tout monter cette synergie-là avant la fin de l'appel d'offres. Et au cas où l'appel d'offres n'aurait pas de succès, bien, on est en mesure de travailler avant que d'avoir l'épée de Damoclès du démantèlement au bout de quelques mois. Il faut au moins se permettre cette hypothèse-là, parce que je vous ferais remarquer encore une fois qu'à ce jour on a travaillé toujours en réaction à une demande, essayer de. Mais là on a un profit clair, et la ministre est venue nous annoncer que, si ça ne marchait pas, ils allaient le démanteler. Force est d'admettre que si les gens d'affaires ne soumissionnent pas puis si on ne trouve une solution, puis si le centre n'est pas en opération pendant un hiver, puis je me suis enquis de cette hypothèse-là, je peux vous dire que ça ne va pas bien, il va bien falloir regarder... Ce n'est pas un miracle

qui va sauver le Mont-Orford, on est conscients. Il est dans un parc national, ce n'est pas n'importe quelle dynamique, alors il faut juste moduler ça pour nous permettre une bonne fois pour toutes, avec toute la communauté régionale comme... Je pense que c'est intéressant de noter qu'on ne parle plus de 15 000 citoyens, on parle de 200 000 et de toute une région...

M. Larouche (Alain): ...le Mont-Orford, on est conscient. Il est dans un parc national, ce n'est pas n'importe quelle dynamique. Alors, il faut juste moduler ça pour nous permettre, une bonne fois pour toutes, avec toute la communauté régionale... Je pense que c'est intéressant de noter qu'on ne parle plus de 15 000 citoyens, on parle de 200 000 et de toute une région, qui n'auraient plus de centre de ski à moins de presque 100 kilomètres. Et pour une région qui était la destination de ski des Américains il y a 20 ans, on ne peut pas regarder ça d'un bon angle. Et je fais remarquer que quatre de nos cinq montagnes sont à vendre actuellement. Comme destination de ski préférée des Nord-Américains puis des Québécois il y a 20 ans, avant Tremblant, on est dans une drôle de dynamique. Puis ce n'est pas parce que ça va mal, là, un très bon hiver, cet hiver, mais une dynamique de ce qu'on appelle de changement de garde.

La Présidente (Mme Doyer): M. le député de Berthier.

M. Villeneuve: Oui. Le comité de parrainage avait dit... avait demandé qu'on ne bouge pas au niveau du gouvernement, tant et aussi longtemps qu'il n'y aurait pas un plan de relance viable qui soit en place. Il est là, je pense qu'ils avaient touché, à ce moment-là, vraiment le coeur de la solution, un plan de relance viable en place. Et là on se retrouve finalement qu'avec un projet de loi dans lequel on comprend que, selon les interventions qu'on a entendues, il manque des éléments qui font en sorte que les soumissionnaires vont... peut-être pas se bousculer à la porte pour décrocher le contrat.

Dans un autre ordre d'idées, vous avez soulevé le fait... je vais donner l'exemple du Massif, je pense, qui n'est pas dans un parc national, il faut bien comprendre, et ça m'amène à vous poser la question suivante: Advenant que la ministre apporte, dans le projet n° 90, les dispositions qui viendraient créer des liens, vous ne trouvez pas que ça pourrait d'une certaine façon venir fragiliser l'ensemble de la position de la société québécoise, je vous dirais? Parce que c'est de ça dont on parle au niveau de la pérennité et d'assurer la protection des parcs nationaux au Québec.

La Présidente (Mme Doyer): Mme Dubuc ou M. Larouche. Lequel des deux?

M. Villeneuve: Et sinon...

La Présidente (Mme Doyer): M. Larouche.

M. Larouche (Alain): Mme la Présidente, je ne crois pas, parce que vous avez vu, le mémoire du CLD hier de la MRC, le CLD est particulièrement bien fait. Ils ont balisé dans un temps record, il faut bien le dire, qu'est-ce qui se passait en Amérique au sujet des centres de ski, les revenus. Et, quand on avait fait le travail pendant deux ans avec la même MRC encore, on a balisé un autre paquet de stations avec d'autres préoccupations qui étaient aussi les liens avec les centres de ski quand on doit les faire à l'extérieur du lieu de ski parce que c'est possible.

Et, moi, je dois vous dire que je participe, depuis une dizaine d'années, à un colloque annuel dans les Alpes françaises et italiennes, sur le développement durable en montagne. Les problèmes qu'on vit, ils les ont vécus il y a 50 ans, depuis 50 ans, et ils ont trouvé des solutions. Et on a, l'année passée, subi... nous, on s'est fait faire une évaluation par le Centre mondial d'excellence des destinations touristiques. Ils nous ont légué 109 recommandations dont quelques-unes concernent le ski, qui consistent à intégrer plus et mieux le milieu au centre de ski. Et dans les hypothèses fortes qu'il y a là-dessus, puis je termine là-dessus, c'est que le ski alpin comme tel fait partie d'un ensemble d'activités d'une destination et il peut être gradé dans son importance. Et c'est ce que la communauté, on est rendu à faire. Quelle hauteur d'importance peut avoir le centre de ski comme tel dans l'ensemble du parc national du Mont-Orford, qui comprend le parc national, le lac Memphrémagog, la ville de Magog et toute la MRC? Et c'est un des beaux potentiels au Québec, n'oublions jamais ça. C'est un des beaux potentiels au Québec, et on n'a pas le droit, comme génération, de le gaspiller puis on a des trucs.

La Présidente (Mme Doyer): Merci. M. le député.

M. Villeneuve: Je pense qu'on a établi clairement qu'il y avait une pièce manquante au puzzle, là, sur le plan économique, c'était de savoir... et ça, ça nous amènerait à trouver le nombre de liens qu'on a besoin finalement pour rentabiliser le parc et la pièce manquante, c'est de savoir mais combien de projets mobiliers, à quel endroit, combien ça en prend pour assurer la viabilité à long terme du centre de ski. C'est une pièce qui est manquante, puis je comprends qu'on a fait un gros travail au niveau des études, mais cette pièce-là, on ne l'a pas présentement. Et je sais aussi que... et d'ailleurs, la MRC s'est engagé à fournir certains tracés, mais on verra.

Et d'ailleurs aussi, à ce titre-là, le CLD et Mme la mairesse, la présidente, elle a appuyé, de par le CLD, ils ont appuyé évidemment la démarche de la MRC pour nous produire, pour produire à la commission ou à la ministre – je pense que c'est à la commission – donc de produire un tracé potentiel... ou des tracés potentiels concernant le nombre de lien qui serait nécessaire. Mais on n'a toujours pas par contre l'étude qui viendrait nous dire: Bien, ça prend, exemple,

300 maisons ou 200. Et tant qu'on n'a pas ça, c'est difficile de mettre des liens en place, où, comment, qui vont être sur terre, ça va être un petit train ou un monorail. Est-ce que ça va être une gondole? Est-ce qu'on n'aura pas les études d'impact non plus, hein?

On peut se tromper. Sur le plan économique, on peut se tromper, on peut se tromper d'endroit puis dire: La loi a été faite ici, on a ce tracé-là. Puis sur le plan économique, ce n'est pas rentable, on aurait dû passer là. Alors, là on a un problème sur le plan économique. Au plan environnemental, on va arriver, on va tomber sur des chaînes ou si on va tomber sur un endroit que la biodiversité est importante à protéger. Puis on aura été, par description technique, l'établir dans la loi, le projet de loi n° 90. Moi, j'ai l'impression qu'il manque des pièces au puzzle présentement, malheureusement. Et ça, ce n'est pas par manque de temps parce qu'on a eu quatre ans pour y arriver.

La Présidente (Mme Doyer): Mme Dubuc.

Mme Dubuc (Jocelyna): D'entrée de jeu, d'une part, la MRC s'est engagée...

M. Villeneuve: ...l'établir dans la loi, le projet de loi n° 90. Moi, j'ai l'impression qu'il manque des pièces au puzzle présentement, malheureusement. Et ce n'est pas par manque de temps, parce qu'on a eu quatre ans pour y arriver.

Mme Doyer: Mme Dubuc.

Mme Dubuc (Jocelyna): D'entrée de jeu, d'une part la MRC s'est engagé hier, et le CLD, de vous fournir ce qui est... Ceci dit, en ce moment, puis vous le dites vous-même, on pourrait le mettre dans la loi, puis «by the way» on se rend compte que, la biodiversité, ça ne passe pas... Alors, c'est le principe, dont on a besoin. Puis, à partir de ça, les acteurs feront leur devoir. Mais, c'est le principe qu'il faut. Avoir la mobilité pour le mettre dedans. Et, c'est clair que, nous, ce qu'on va appuyer, c'est des projets qui sont d'envergure. Alain disait tout à l'heure: Ce n'est pas 10 maisons avec ... (?) qu'il faut. Il faut que ça ait vraiment un impact de calibre à la hauteur du mont Orford. Veux-tu ajouter...

La Présidente (Mme Doyer): M. Larouche.

M. Larouche (Alain): Merci, Mme la Présidente. Je pense que c'est important de faire une nuance qui est majeure. À partir de quoi et de quand un projet devient-il touristique, donc avec un volet économique supplémentaire et une vitrine? Je donne... Écoutez, quand la MRC de Memphrémagog avait ouvert, elle, sur deux hypothèses de liens, parce que c'était deux projets, deux promoteurs connus à ce moment-là, qui avaient annoncé qu'ils étaient prêts à évoluer dans cette direction-là. Mais, dans la limite qu'on doit se donner...

Je donne un exemple d'en projet qui est immobilier. Il veut construire, par exemple, 500 ou 1 000 résidences à côté d'un parc. Il n'est pas automatiquement touristique. Il n'est même pas touristique. C'est un projet immobilier. Si on y ajoute un hôtel, une vitrine, une bannière, O.K.? Quelque chose qui va faire que les données économiques, les retombées économiques vont être plus que les taxes foncières, vont être un rayonnement de la destination, une vitrine de qualité et un retour, pas pour l'éternité, parce qu'il arrive toujours des problèmes, mais, pour un bout de temps, à chaque année, il y a des devises. Et le rôle de l'industrie touristique, c'est de créer de la richesse. Comment on crée de la richesse? En faisant venir des gens de l'extérieur.

Baratter de la richesse entre Laurentides, puis Cantons-de-l'Est, puis Montréal, c'est Baratter de la richesse. Ça ne fait pas de mal, mais ça n'augmente pas la richesse. Notre rôle, à nous, si on a un rôle important dans la société, à part que d'amuser les gens puis de les faire se reposer pour revenir travailler, c'est de créer de la richesse. Et, si on n'a pas... Et le rendez-vous Magog-Orford, on en pleurerait, des fois, dans le bureau, à regarder ça, rendez-vous manqué depuis 1977, où on en a fait une des places à développer au Québec, O.K., avec Tremblant puis avec le Fjord-du-Saguenay. Les deux autres vont assez bien, très bien.

Et, ici, on en est restés à un niveau où on se gratte encore la tête entre nous, à savoir qu'est-ce qu'on pourrait bien faire avec ça. On est à quatre heures de Boston, à six heures de New York, à trois quarts d'heure de Montréal, à Bromont, à deux heures de Québec. On est dans le marché. On est dans le «spot», c'est beau à mort. Puis on est encore en train de se demander comment on va faire juste pour le garder en vie. Alors, on pense qu'il y a un potentiel énorme. Prenez Owl's Head et Orford ensemble, là, vous ne pouvez pas imaginer combien de centaines de millions peut tomber là à court terme, puis pour 50 ans. Il faut le développer. Ce n'est pas un hasard, ce n'est pas un miracle. C'est un potentiel qu'on a de la misère à imaginer. Je suis en train de chercher des investisseurs pour Owl's Head actuellement. Quand je leur explique c'est quoi, le potentiel. Ce n'est pas rien, là. Au-dessus de 10 acres sur le bord du lac le plus cher au Québec, à 10 minutes des frontières, puis à une heure de Montréal. Pensez-vous que... J'arrête là. Imaginez le reste. On a besoin d'un petit peu de temps fait autrement. **La Présidente (Mme Doyer):** C'est moi, qui va vous arrêter.

M. Larouche (Alain): Excusez, Mme la Présidente.

La Présidente (Mme Doyer): Qui veut intervenir? Il ne reste pas beaucoup de temps. Il reste 4,5 minutes. M. le député de Johnson.

M. Boucher: Bon. Vous semblez convaincus du succès assuré du développement immobilier malgré des expériences en région, qui ont, elles, connu un succès mitigé. Je pense par exemple à Orford-sur-le-Lac. Et considérant aussi l'offre très importante en matière d'unités d'habitation dans la région, comment expliquez-vous cette confiance?

La Présidente (Mme Doyer): M. Larouche.

M. Larouche (Alain): Écoutez. Moi, à chaque année, je me paie l'expérience d'un salon des chalets puis des terrains à vendre au Québec, la fin de semaine, à Montréal. Je vais me promener là un samedi après-midi, voir c'est quoi, l'expérience qui se vend. Je peux vous dire que, dans les Cantons-de-l'Est, on rencontre les terrains les plus chers au Québec et les plus demandés au Québec. Parce qu'on ne vend pas des terrains de 15 000 pi. car. On vend terrains qui ont une surface suffisante pour piger de l'eau, puis avoir une fausse, puis avoir un panorama, puis avoir un bord de lac. Le potentiel de la région est encore très bon.

Mais, il a de la difficulté à se réaliser parce que... Écoutez. Les investissements où la dynamique a de la difficulté à s'établir... C'est une conjoncture qui n'est pas facile, dans les Cantons-de-l'Est, là. Ce n'est pas une communauté unique, comme en Abitibi, ou... C'est des communautés. On a neuf MRC dans notre territoire. Mais la dynamique est différente partout. Entre les gens de Sutton et Mégantic, ils ne se connaissent pas, ils n'ont pas la même dynamique. Les gens de Magog et Sherbrooke... Mais, là, je peux vous dire: J'ai confiance en l'avenir de cette région-là, et je sais que les communautés politiques, citoyennes, et publiques, et d'affaires de la grande région des 200 000 citoyens de Sherbrooke-Memphrémagog sont prêtes à travailler ensemble. Parce que la ministre est venue nous dire pour vrai, puis ça avait l'air vrai: «Si on ne trouve pas une solution, on le défait». Et ça, là, on a bien compris ça chez-nous, Mme la ministre. Puis, dans le fond...

[Haut de la page](#)

12 h 30 (version non révisée)

M. Larouche (Alain): ...de la grande région des 200 000 citoyens de Sherbrooke-Memphrémagog sont prêts à travailler ensemble, parce que la

ministre est venue nous dire, pour vrai, puis ça avait l'air vrai: Si on ne trouve pas une solution, on le défait. Et ça, là, on a bien compris ça chez nous, Mme la ministre. Puis, dans le fond, si ce n'est pas un miracle, il va bien falloir qu'on trouve une solution. Puis investir un immobilier, ce n'est jamais sûr, monsieur, on est en affaires. Puis je connais des gens actuellement... J'ai présenté des projets au ministère avec des promoteurs récemment dans l'ordre des 150, 150 millions, puis on en a une couple d'autres sur la table qui attendent un petit peu de voir comment ça va se passer. Le potentiel de la région, il est énorme.

La Présidente (Mme Doyer): M. le député de Johnson.

M. Boucher: Parfait. Je veux revenir à l'appel d'offres. La... La très grande majorité, tous les intervenants qui ont parlé de l'appel d'offres, il n'y en a pas un qui a... qui a approuvé finalement son contenu. Et on... Selon... En fait, notamment en matière de critères, hein, on mise trop sur le volet ski, par exemple, alors qu'il est de notoriété régionale à tout le moins, sinon publique, là, que l'avenir de la station passe par sa... la diversification de ses activités, notamment sur le quatre saisons, par l'absence finalement de critères liés à l'entrepreneuriat coopératif ou plutôt par un... un accent qui est... qui est trop... trop important sur des critères d'entrepreneuriat traditionnel, un entrepreneuriat qui a jusqu'à date failli à assurer le... le... finalement, là, la vitalité économique de la station. Est-ce que... Est-ce que vous jugez que l'appel d'offres actuel garantit ou permet une véritable... donne véritablement les moyens à d'éventuels soumissionnaires d'assurer l'avenir de la station? Et que pensez-vous, là, de la possibilité de repousser la date butoir?

La Présidente (Mme Doyer): M. Larouche.

M. Larouche (Alain): Si vous permettez, premièrement, je reprendrais un énoncé. L'entrepreneuriat n'a pas failli nécessairement. Vous savez, quand le parc est...

M. Boucher: ...à toutes les années sauf quand il y avait des... des aides gouvernementales.

M. Larouche (Alain): Je suis dans la business du tourisme depuis 30 ans, je suis ici, dans la région... pas ici, mais de l'autre bord, dans les Cantons-de-l'Est, depuis 22 ans. J'ai vu passer les problématiques... Écoutez, opérer un centre de ski dans un parc national quand il devient un parc de conservation, on l'a dit, on augmente le taux de difficulté. Ce n'est pas simple. Puis, moi, je n'oserais pas, en tout cas aujourd'hui, blâmer personne des échecs successifs qui ont eu lieu là-dedans. On a tous... On a tous notre part. Mais on a confiance que, si on fait la bonne loi, on réintègre dans le parc, on est capable de discuter avec notre communauté d'affaires, et le gouvernement, et la SEPAQ comme un

partenaire d'affaires, dans un environnement que, le centre de ski comme tel, on pourrait ne pas le perdre. Parce que le parc national du Mont-Orford a une valeur extrême pour nous, dans son ensemble. Il va garder sa valeur. Vous savez, je vivrais avec une patte coupée, là, mais ce n'est pas mon premier vœu de me couper la patte, là. Comprenez-vous? Alors, perdre le ski, là, on perd 20 millions. Ça en prend, des petits couples, pour remplacer 20 millions, là, dans des vacances de fin de semaine, comprenez-vous? Alors, on a le devoir de regarder une autre fois, avec toute la communauté estrienne, comment on pourrait proposer au gouvernement, qui est propriétaire des lieux, une façon de le faire. Mais, je vous dis, on n'est pas sûrs de réussir, là. Si on regarde la quantité d'argent qu'il y a à mettre là-dedans, je ne sais pas, aujourd'hui, comment qu'on va faire. Je sais qu'on est tous prêts à regarder dans la même direction, avec le gouvernement, pour voir comment... s'il y a une piste. Puis s'il n'y en a pas, il va bien falloir admettre... puis on remettra ça à l'autre génération de trouver une solution puis une étoile pour l'avenir, mais on a un méchant problème, là. Mais on est prêts. Si le lien est créé, le lien est créé. Mais il ne va pas faire de miracle, ni pour le privé ni pour ce qu'on va essayer de trouver communautairement, ou socialement, ou socioéconomiquement. C'est... C'est juste que, si on n'a pas ça, là, je ne peux pas voir à partir de quoi on part, si on n'a pas... si on n'a pas le lien, la possibilité. Moi, je ne dirais pas de le nommer, là. La possibilité, puis après ça on évaluera ensemble c'est quoi.

La Présidente (Mme Doyer): Alors, merci, Mme Dubuc, M. Larouche, de votre présentation. Je vois que vous êtes passionnés par le sujet. Tourisme Cantons-de-l'Est, qui est votre organisme... Alors, je vous remercie de votre contribution à nos travaux. Bon retour chez vous.

Je vais suspendre quelques instants pour permettre aux gens de la FTQ de l'Estrie de prendre place.

(Suspension de la séance à 12 h 34)